Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 104 (1996)

Artikel: La fille du capitaine de Jean Brocher (1936), ou comment illustrer les préceptes du Cartel romand d'hygiène sociale et morale

Autor: Jaques, Pierre-Emmanuel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-73600

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La fille du capitaine de Jean Brocher (1936), ou comment illustrer les préceptes du Cartel romand d'hygiène sociale et morale[1]

PIERRE-EMMANUEL JAQUES

En 1936, à la demande du Cartel romand d'hygiène sociale et morale[2], le cinéaste Jean Brocher réalise un moyen métrage de fiction, au titre évocateur : *La fille du capitaine.* Genevois par son réalisateur, romand par sa diffusion, ce film présente des caractéristiques vaudoises dans la mesure où son action se déroule à Lausanne et où il a été majoritairement financé par une association dont le siège se trouve dans cette même ville.

L'appartenance géographique de cette œuvre ne sera cependant pas notre objet d'étude. Nous envisagerons d'abord les liens que Jean Brocher entretenait avec le Cartel HSM, puis comment et pourquoi ce film a été si largement soutenu par ce groupement. Enfin l'analyse de son contenu mettra en évidence un certain nombre d'arguments développés par le Cartel HSM lors d'une campagne consacrée au service de maison pendant l'exercice 1935-36.

Jean Brocher ou le cinéma au service de l'édification populaire

Bien que largement oublié aujourd'hui[3], Jean Brocher (1899-1979) occupe une place importante dans l'histoire du cinéma suisse. En effet, entre 1928 et 1939, il a réalisé pas moins de treize films ! Cette production échappe à une définition normative du cinéma qui ne considère comme tel que des films de long métrage, réalisés par des sociétés commerciales et destinés à une diffusion dans les salles prévues à cet effet. Ainsi *La fille du capitaine,* qui est encore tourné en muet[4] alors que dès 1930 pratiquement tous les films sont sonores, ne

correspond à cette définition ni par son mode de production, ni par son canal de diffusion, ni par sa forme de présentation. En effet, il est réalisé intégralement par un seul homme disposant de moyens réduits, fruit d'un don[5]. Il est projeté dans des salles de paroisse, d'écoles ou d'associations. Et, pratique qui renvoie aux premières heures du cinéma, il est généralement commenté en direct. Ce discours revêtait certainement une importance particulière pour une bonne compréhension du film[6]. Nous n'en avons malheureusement pas trouvé trace et nous contenterons donc d'étudier le film comme texte clos.

Après l'obtention d'un diplôme d'ingénieur mécanicien-électricien[7] en 1921 et un bref passage à la Croix-Rouge suisse[8], Jean Brocher oriente sa carrière vers le cinéma en organisant dès février 1922 des « conférences avec cinématographe » dans la campagne genevoise[9]. En mai 1922[10], Jean Brocher devient le secrétaire, le responsable en fait, de la Section romande[11] du Cinéma populaire suisse, fondé à Berne le 14 juin 1921[12]. Puis, dès 1924, il se met à réaliser des films[13]. Dès lors, il ne cesse de tourner[14] jusqu'au début des années soixante. En 1928, Jean Brocher se sépare du Cinéma scolaire et populaire suisse (CSPS)[15] et fonde les Cinémas populaires romands (CPR). Le personnel qui compose la branche du CSPS, au nombre de deux, suit Brocher et continue à œuvrer, à plus ou moins long terme, au sein des CPR. À leur demande, les CPR deviennent une commission du Cartel romand d'hygiène sociale et morale. Sans prétendre donner toutes les raisons qui ont présidé à ce choix, on peut en avancer deux principales :

- Dès la création du Cartel HSM, Brocher en a été un collaborateur actif. En 1928, le Cartel HSM a dix ans d'existence et rassemble plus de cent associations et groupements, qu'ils soient religieux, philanthropiques, hygiènistes ou moraux. Cette association faîtière met les CPR en rapport avec une structure aux ramifications étendues, qui permet l'organisation de plusieurs centaines de projections chaque année.
- Reconnu d'utilité publique, le Cartel HSM dispose d'une considération importante, tant auprès de ses membres que de l'État. Ainsi, les CPR peuvent profiter du soutien et de la garantie qu'offre le Cartel, particulièrement au niveau financier.

Le Cartel romand d'hygiène sociale et morale et l'arme cinématographique

Pour bien comprendre la fonction du Cartel HSM, il importe de s'arrêter brièvement sur sa création et son programme.

Le 12 juin 1918, une vingtaine de sociétés dites d'utilité publique constituent le Comité romand d'hygiène sociale et morale. Son premier président en est le pasteur Henri Daulte, alors que Maurice Veillard (1894-1978) y prend la fonction de secrétaire général et en sera la cheville ouvrière jusqu'en 1941, année où il quitte cette charge.

La devise de ce qui deviendra, en 1922, le Cartel romand d'hygiène sociale et morale indique déjà son orientation : « Pour la vie – par la famille ». Dans un texte de 1925, Maurice Veillard définit comme suit l'hygiène sociale :

> L'hygiène sociale comprend l'ensemble des problèmes biologiques relatifs à la santé physique et morale de la collectivité. Elle vise à supprimer les fléaux sociaux, à augmenter la vitalité de l'individu, à faire de la famille une unité saine et cohérente et à préparer une race meilleure. [...] l'hygiène sociale veut améliorer l'homme par l'homme. Elle propose avant d'imposer. C'est dire qu'elle comporte une part considérable d'éducation.[16]

Plus floue quant à sa définition, l'hygiène morale consiste à éliminer toutes les déviances aux valeurs morales d'une société fondée sur le christianisme.

Leur mission éducative mène les responsables du Cartel HSM à mettre sur pied de véritables campagnes d'information et de lutte. Leurs thèmes de prédilection sont l'éradication de l'alcoolisme, le combat contre la prostitution, la prophylaxie antivénérienne, le logement sain et la restauration de la famille comme unité sociale fondamentale[17]. Pour assurer la meilleure diffusion de leur « message », ils s'intéressent à tous les moyens de rendre leurs conférences des plus attractives. Dès sa création, le Cartel HSM use ainsi du cinématographe dans son œuvre informative : « seule la conférence avec projection et surtout avec film réussit ».[18]

Croire que ce recours au cinématographe comme moyen de propagande[19] est évident serait passer à côté d'une problématique complexe et encore peu connue. Quelques études récentes[20] montrent

la réticence voire le rejet que le cinéma provoqua dans les milieux dits d'utilité publique.

La création du Cartel HSM en 1918 coïncide avec ce que l'on considère comme la deuxième période de la réforme du cinéma[21]. En Suisse romande, le Cartel HSM sera un des propagateurs de ce mouvement, dont les débuts remontent aux années 1908-10, moment où s'ouvrent les premières salles de cinéma[22]. Quoique difficiles à estimer, ses résultats furent, semble-t-il, assez féconds[23]. L'exemple suivant montre une convergence entre les autorités et le Cartel HSM. Il est d'autant plus intéressant qu'il explicite le point de vue du Cartel HSM sur le média filmique.

Le 23 septembre 1929, le Département de justice et police prononce l'interdiction du film *Frauennot, Frauenglück*[24]. En décembre 1930, *L'effort cinégraphique suisse* rapporte un texte de Maurice Veillard qui justifie cette mesure:

> Eh bien, on assimile – je crois avec raison – le film à une manifestation. Le film (à l'exception du documentaire) n'est pas objectif, il *n'expose* pas le pour et le contre. Il est inévitablement tendancieux. Ainsi, le contraste voulu de la pauvre famille et de la « dame riche » de la première partie est aussi saisissant que faux. La vérité est plus complexe… mais, exposée dans le film, elle ennuierait. C'est justement à cause de ses raccourcis que le film est un admirable moyen de propagande: Nous nous en servons pour nos campagnes contre l'alcool, la tuberculose, les maladies vénériennes, ces jours mêmes nous faisons circuler un beau film en faveur du lait.[25]

La citation ci-dessus nous montre d'abord le très grand pouvoir que Maurice Veillard reconnaît aux images. Reprenant une distinction opérée par de très nombreux réformateurs du cinéma, il oppose à ce média d'abord une attitude négative qui consiste à le surveiller et à le censurer. Mais sa position se complète, cette fois d'une manière positive, par la reconnaissance d'un bon cinéma, retournant ainsi, au profit d'une mission légitime, le pouvoir associé aux films. Le Cartel HSM en usa comme outil éducatif, « sachant par expérience que le cinéma est encore le moyen qui a le plus d'action sur le public moderne… »[26] On peut donc considérer les activités de Brocher, particulièrement ses propres productions filmiques, comme la mise en œuvre du programme positif du réformisme cinématographique.

La campagne sur le service de maison

En 1934, le Cartel HSM décide de mener une campagne en faveur de la rationalisation du travail ménager, en vue, semble-t-il, de faire entendre son point de vue dans les discussions précédant la votation du Grand Conseil vaudois sur le projet de loi relatif à la formation professionnelle. Le Cartel et d'autres associations espèrent y voir inclus des articles concernant l'apprentissage du service de maison.

Pour des raisons qui nous échappent, la campagne sur la rationalisation ménagère fut repoussée à l'hiver 1935-36, après l'adoption de la loi du 28 janvier 1935 sur la formation professionnelle[27]. Pour mener à bien une telle entreprise, une commission spéciale est créée, elle-même divisée en plusieurs sous-commissions[28]. Celle dite du Service de maison se réunit le 22 mai 1935 et fixe son programme. Ayant reçu une allocation de 10 000 francs du Comité du 1er août[29], elle décide, sur la proposition de Maurice Veillard, d'attribuer 6000 francs à l'élaboration d'un film sur le service de maison. Jean Brocher, qui a été contacté, estime que 10 000 francs devraient lui permettre de réaliser une bande intéressante. Les Cinémas populaires romands avanceront le solde, puis récupéreront cette mise par la location du film. Le 20 juin, Brocher présente un scénario à la commission. Le tournage commence en novembre 1935[30].

En février 1936, le film, intitulé *La fille du capitaine*, commence sa carrière[31]. Deux copies ont été tirées pour sa présentation, l'une en 35 mm, l'autre en format réduit 16 mm. Il n'est donc qu'un élément parmi une vaste campagne[32] du Cartel HSM et ne saurait se concevoir sans la prise en compte de cet environnement. Nous allons donc l'étudier comme discours d'une association, en tentant de repérer les arguments qui y sont présentés – et selon quelles modalités.

La fille du capitaine

Les considérations suivantes reposent sur plusieurs visionnements[33] d'une copie moderne établie par la Cinémathèque suisse[34]. Elle est composée de trois bobines d'un métrage total de 1374,5 m(environ 50 min. à 24 i./s). Elle ne comporte pas de générique. Selon Hervé

Dumont[35], les interprètes en sont Simone Parmelin (la fille du capitaine), Marthe Allasia, Lulu et Simone Vincent, Marthe Pageot ?, Ch. Gerval.

La Cinémathèque possède un négatif nitrate du film et un négatif moderne, *safety*, que nous n'avons pas consultés. La copie que nous avons étudiée ne comporte pas d'éléments qui nous apprennent la mort de la mère de l'héroïne, qui aurait dû se situer à la fin de la première bobine, si l'on en croit les résumés et scénarios déposés à la Cinémathèque suisse. Il se peut donc qu'elle soit lacunaire. Un autre élément mérite d'être signalé : alors que la majorité des intertitres est en français seulement, une partie est en français et en allemand[36].

Ce qui suit se fonde sur les indications fournies par le film lui-même. Toute information externe sera signalée comme telle.

Résumé

Alors que sa mère est gravement malade, Rose termine son apprentissage ménager. Son parrain est mécontent de cette formation. Il aurait préféré un « vrai métier », car il ne considère pas la tenue du ménage comme une activité qui nécessite des compétences particulières et il trouve cette situation indigne de sa filleule. La mère l'assure de la qualité de ce travail.

Ayant trouvé une place chez Mme Bigoudis, Rose y vit le calvaire : sa chambre est minuscule, mal éclairée, peu hygiénique. Elle ne dispose que d'aléatoires congés et n'essuie que réprobations et remontrances. Excédée, elle quitte la place et va vivre avec sa cousine Edmée. Rose va skier une journée avec cette dernière avant de commencer sa nouvelle activité à l'usine. Son travail consiste à emballer des biscuits. Épuisée par le labeur, Rose est victime d'un malaise qui l'oblige à garder le lit. Le médecin lui conseille un autre gagne-pain. Sa cousine, au chômage, essaie de gagner quelque argent en faisant du porte à porte. Faute de pouvoir payer les traites, elles voient leurs meubles saisis.

Edmée trouve une place d'employée de maison chez Mme Heller, mais elle remplit mal les tâches domestiques et perd sa place. Rose lui succède et trouve le bonheur : elle rencontre un futur mari en la personne du neveu des Heller.

Organisation du récit

Divisé en quatre temps, le film suit une trame narrative simple, au cours linéaire. De manière à mettre en évidence les oppositions que construit le film, nous aurons recours à des concepts issus de la sémiotique de Greimas [37]. Suivant cette théorie, tout récit est la quête d'un personnage vers un objet. Ce qui facilite l'avancée vers le but est qualifié d'adjuvant et ce qui en retarde la conclusion, d'opposant.

Dans le cas de la fille du capitaine, l'objet (le but, si l'on préfère) consiste à trouver une situation professionnelle. Les adjuvants sont tout ce qui contribue à sa réalisation : l'école ménagère, la bonne maîtresse de maison, le médecin qui prodigue de justes conseils. Les opposants en sont les obstacles : la mauvaise maîtresse de maison, la cousine Edmée, l'illusion de la vie indépendante.

La sanction consistera en l'accomplissement de la quête, avec un résultat supérieur à l'objet de recherche. Alors que Rose cherche un poste de travail, elle trouve un statut dans la société : celui d'épouse, dans la famille qu'elle va fonder par son alliance avec le jeune Heller.

Le film crée ainsi tout un système de valeurs qui nourrit sa visée argumentative. La première partie pose le « mandat » en termes simples. Une conversation entre le parrain de Rose et sa mère permet d'en énoncer la question : la formation ménagère est-elle une activité convenable pour une jeune fille comme Rose, lui offre-t-elle des perspectives intéressantes ?[38] Parallèlement à cette conversation, le film montre des apprenties ménagères qui cousent, font la cuisine, s'occupent de la gestion d'un budget familial.

Dans ses formes mêmes, *La fille du capitaine* offre ainsi d'emblée un démenti aux qualifications négatives données par le parrain. La tâche assignée à la fiction est clairement exprimée : elle va, tout au long du récit, démontrer la qualité du travail ménager.

Le film suit le parcours qu'effectue le personnage principal : Rose. Comme le résumé l'a montré, son chemin est semé d'embûches et de tentations. Nous allons montrer quels éléments contribuent à la réalisation du but et lesquels s'y opposent.

Les occasions de chute

Le premier obstacle se manifeste lors du premier emploi : chez Mme Bigoudis, Rose n'est pas heureuse car la manière dont elle est traitée ne peut que la dégoûter du service de maison. Elle ne dispose que d'une mansarde insalubre, sans fenêtre, ni éclairage. Pis encore, le loquet ne fonctionne pas et l'expose aux avances assidues de son voisin, un garçon-boulanger.

Même le service est peu gratifiant: Rose ne jouit que de congés octroyés selon le bon vouloir de sa patronne. Elle ne saurait converser avec son amie Anita, car le « téléphone n'a pas été installé pour les domestiques »[39]. Enfin, seules « des observations sur un ton désagréable »[40] ponctuent son labeur.

La tentation se présentera alors sous la forme d'une proposition d'Edmée, qui offre à Rose de partager son appartement et d'aller travailler à l'usine. Cette solution semble d'abord idyllique, mais s'avère vite être un leurre. Le travail est monotone et mécanique[41] et surtout il provoque la maladie de Rose. Parallèlement, Edmée, au chômage, est contrainte de faire du porte à porte en proposant de l'encaustique, sans grand succès.

Le sage conseil viendra du médecin qui soigne Rose : ce dernier demande à Edmée pourquoi Rose n'exerce pas un métier qui convienne à sa santé, comme celui d'employée de maison. Edmée répond que ce serait « retourner en esclavage », ce à quoi le médecin rétorque : « Préférez-vous l'esclavage du loyer à payer ? L'esclavage du pain quotidien ? »[42], montrant ainsi la chimère que représente l'indépendance financière, au prix d'un si dur emploi.

La bonne place

Rose, comme nous l'avons déjà dit, trouvera une situation et un prétendant chez Mme Heller. En quoi cette place se distingue-t-elle de la précédente ? De manière générale, Mme Heller montre plus d'attention envers son employée que Mme Bigoudis. Elle accorde la possibilité à son personnel d'user du téléphone, elle lui offre une chambre convenable (c'est-à-dire munie d'une fenêtre, d'un coin de toilette, d'une place pour les habits et le linge, enfin d'une table

convenablement éclairée[43]), les congés sont à dates fixes, réguliers ; mieux encore, elle équipe à neuf sa cuisine en installant des appareils électriques du dernier cri, parce qu'ils facilitent la préparation des mets et garantissent ainsi une bonne hygiène alimentaire[44].

Ce qu'il faut en conclure

La démonstration du film est claire : le travail ménager est un emploi convenable, qui s'oppose à la précarité actuelle du travail salarié et à l'inhumanité de l'usine. Comme tout métier, il exige des connaissances et par conséquence un apprentissage. Mieux encore, comme le dit Rose à son prétendant qui s'étonne de sa situation[45], le travail d'employée n'est qu'une étape : « ...Avant d'être officier, Monsieur Heller, n'avez-vous pas fait votre école de recrues ?... » « Pour bien savoir commander, on doit d'abord apprendre à obéir... »[46]

Le film se termine par ce dialogue. La sanction positive du film est la perspective d'un mariage. Avant de se conclure, le récit nous donne, par la bande, une explication au fait qu'un officier s'éprenne d'une simple employée de maison, au statut si déconsidéré. Alors qu'il regardait un album de photographie de famille, le neveu de Mme Heller avait aperçu une image de son père en compagnie de M. Devenoge, le père de Rose, alors qu'ils effectuaient du service militaire ensemble. Rose est la fille d'un capitaine – c'est la clé du titre – et appartient de ce fait à la même catégorie sociale que le jeune Heller.

S'il fait comprendre que l'apprentissage ménager est offert à toute jeune fille, le film ne laisse toutefois pas entendre que l'apprentissage ménager pourrait être un moyen de promotion sociale. Anita qui a reçu la même formation, mais qui est d'origine italienne, trouve elle aussi un mari. Le récit lui attribue l'électricien qui installe une cuisinière chez Mme Heller !

La fille du capitaine ou : comment transformer en matériau filmique les thèses du Cartel HSM sur le service de maison ?

Cette analyse permet d'affirmer que le film de Brocher reprend quasiment au pied de la lettre les recommandations du Cartel HSM

concernant le service de maison. Le premier but de *La fille du capitaine* est de revaloriser le travail ménager, comme le déclare le Cartel HSM :

> ...la principale cause de la prévention qu'ont les Suissesses contre le service de maison, c'est certainement le décri où est tombé cette profession. Nous sommes obligés de reconnaître que, pour la plupart des gens, le service de maison n'est pas un véritable métier ; on croit que n'importe qui peut l'exercer et qu'il n'exige aucune aptitude, aucune connaissance spéciale, aucune préparation.[47]

Pour changer le statut de cette formation, le Cartel HSM insiste sur le fait que celle-ci n'est pas soumise aux mêmes fluctuations que les autres emplois :

> Le problème du gagne-pain ne s'est jamais posé d'une manière plus angoissante que de nos jours. [...] Il importe donc à la jeune fille de choisir un métier si possible à l'abri des variations économiques et surtout strictement féminin.
> Le métier féminin le plus utile est certainement le travail ménager. Il est sain, il est intéressant, il est varié. Là, moins que partout ailleurs, le chômage est à redouter. Il semblerait donc tout indiqué que les jeunes filles cherchassent à se consacrer au service de maison.[48]

Mais pour ne pas décourager les intéressées, il faut aussi que les maîtresses de maison y mettent du leur en offrant une bonne situation à leurs employées, d'abord en leur attribuant une chambre convenable et des congés réguliers :

> L'employeur fournira à l'employée de maison une chambre répondant aux conditions posées en matière d'hygiène, se fermant à clef, ayant une fenêtre ouvrant à l'extérieur et contenant les meubles nécessaires.[49]

> Il est d'usage d'accorder en conséquence au personnel de maison deux demi-journées par semaine, à fixer d'entente entre patrons et employées. L'usage tend de plus en plus à donner à l'employée une fois par mois, un jour entier de congé. L'un des jours ou demi-journée sera de préférence un dimanche.[50]

Enfin, recommandation récurrente, il importe que le comportement de l'employeur soit irréprochable :

> Il faut diriger son personnel domestique avec calme et dignité, avec bonté, fermeté et droiture, avec régularité. Être maître de soi et apprendre à ses enfants à respecter le personnel de maison.[51]

Ainsi, il est bon de se montrer compréhensif avec les employées ; une maîtresse de maison exemplaire nous dit :

> Chaque semaine, je cherche un ou deux moments de tranquillité durant lesquels je reviens sur les fautes commises dans le travail ou dans la conduite et par des observations justifiées, je m'efforce d'éduquer la jeune fille tout en lui permettant de faire valoir son point de vue.[52]

Notre démonstration pourrait se prolonger : à chaque situation du film correspond un précepte énoncé par le Cartel HSM[53]. Soulignons cependant que le film insiste particulièrement sur l'importance de bien traiter ses employées. Si elles partent à l'usine, c'est à cause du mauvais comportement des patronnes[54].

Derrière ce discours se cache ce qu'il importe de prouver : les femmes sont faites pour cette tâche (Rose tombe malade quand elle exerce une autre activité), seule la vie de famille est un accomplissement. Rose et Anita ne rencontrent-elles pas le bonheur quand elles sont demandées en mariage ? Le cartel HSM l'énonce clairement :

> Notre but était multiple : encourager les jeunes filles à choisir cette profession qui est la meilleure préparation pour une future mère de famille et qui soulage en même temps les familles où il y a plusieurs enfants; montrer aux maîtresses de maison leurs responsabilités envers leurs auxiliaires.[55]

Cette conclusion prend même une tournure patriotique :

> Mais le grand but de l'apprentissage ménager, c'est de remettre en honneur chez nous les travaux domestiques dont dépend non seulement le bonheur de chaque foyer, mais encore la santé physique et morale de tout notre peuple.[56]

Quel type de film ?

Comme l'a relevé toute notre description, *La fille du capitaine* est un récit de fiction. En effet, nous y suivons des personnages imaginaires dans une histoire inventée. Le temps s'écoule au fil des événements dans un univers que la science du récit a nommé la diégèse. Celle-ci fonctionne comme monde autonome, avec ses lois propres. On peut s'étonner de ce fait en considérant la suspicion, voire le rejet exprimé par les réformateurs du cinéma à l'égard de la fiction cinématographique, accusée d'être factice et d'entraîner une confusion entre réalité et imaginaire. Mais en 1936 l'heure n'est plus à ce type de lutte. Un solide pragmatisme leur a enseigné qu'il valait mieux retourner à leur profit ce média au succès colossal plutôt que de mener contre lui un combat d'arrière-garde.

Cependant cette fiction n'est pas complètement de même nature que celle à laquelle elle s'oppose. En effet, elle reste en permanence au service d'un message. Presque chaque situation prend place en fonction de l'ensemble global que constitue le discours du Cartel HSM tel que nous l'avons mis en évidence. Dans ce but, le récit épouse la forme de la fable édifiante. En intégrant des éléments de sanction positive et négative dans une chaîne logico-causale d'événements, l'attitude des personnages est directement caractérisée comme bonne ou mauvaise. Chaque action reçoit sa juste récompense : la place en usine entraîne la maladie, le service de maison dans une famille éclairée offre un emploi gratifiant... et un mari en prime !

Sans grand effort spéculatif, Brocher pouvait connaître le public qui assistait à la présentation de son film. Le canal de diffusion le mettait en présence d'un auditoire majoritairement féminin, dans des programmes de conférence ou des expositions qui s'adressaient avant tout aux mères de famille ou aux jeunes filles (séances patronnées par les Amies de la jeune fille, Pro Familia ou des sociétés féminines)[57]. Le film prend comme personnages principaux des personnes qui correspondent au destinataire attendu. Une caractérisation simple permet d'identifier les bons rôles et d'insister sur leur exemplarité.

Cette volonté d'adresse est renforcée par un autre type de proximité. D'abord, le film renvoie explicitement à une situation temporelle contemporaine, comme le spécifie le premier carton : « À

Lausanne, en juin 193.. ...»[58]. De plus, le film réfère à une réalité immédiate : le chômage. Ensuite, il s'attache à une géographie locale calquée sur le réel et que tout spectateur romand pouvait directement identifier : la Cathédrale de Lausanne, l'Hôtel des postes de Saint-François[59]. Enfin, le caractère peu exceptionnel des personnages et la similarité avec les expériences concrètes des spectateurs devaient renforcer la proximité entre le monde fictif et celui des spectateurs.

Le film adopte un caractère qui s'affiche comme réaliste, tant, comme nous venons de le voir, pour l'univers géographique du film que pour les lois qui y président : les actions ont des conséquences globalement similaires à celles du monde réel.

Cette volonté de réalisme se comprend principalement pour deux raisons. La première voudrait que ce mode de représentation établisse une adresse claire. Le public visé est local, il doit reconnaître les lieux et les activités décrites comme proches, il doit pouvoir s'identifier aux personnages. La conséquence, seconde raison selon nous, est de signifier que le message du film s'adresse bien à ce public ; celui-ci doit pouvoir appliquer les consignes que donne *La fille du capitaine* à sa vie quotidienne. Le pouvoir de la fiction étant reconnu comme très important par Maurice Veillard lui-même[60], il n'est donc pas étonnant que cette capacité d'exercer une influence réelle soit récupérée par le Cartel HSM dans un but éducatif. *La fille du capitaine* use des ressorts du film narratif-fictionnel pour déterminer des comportements particuliers.

On pourrait penser qu'un film aussi didactique soit d'une lourdeur sans pareil. Ce serait oublier la part malicieuse du cinéaste, qui émaille son récit d'une pointe d'humour. Ainsi, quand les jeunes filles apprennent la cuisine, leur tâche est de réaliser un soufflé. Plus loin, Edmée se voit signifier son renvoi après avoir raté ce même plat, tandis que Rose est courtisée après en avoir réalisé un à la perfection.

Conclusion

Nous espérons avoir montré dans cette étude de cas la nécessité de bien établir le « positionnement » d'un film. Mesurer *La fille du capitaine* à l'aune de la production de fiction normale ne peut mener

qu'à des interprétations peu pertinentes. Au contraire, remettre ce film dans son contexte permet de percevoir quel discours idéologique il reproduit. Nous avons vu quelle place particulière il réservait aux femmes : le ménage. Ce point, central dans la pensée générale du Cartel HSM, doit aussi être considéré comme une réponse ponctuelle à une situation de difficultés économiques. Comme on le sait, la Suisse a été très durement touchée par la crise dans les années trente, mais avec retard par rapport à ses voisins européens. En 1936, un fort chômage sévissait encore. *La fille du capitaine*, sans le dire explicitement, reconduit une solution préconisée par de très nombreuses voix, qui voulaient confiner les femmes à l'espace domestique : qu'elles retournent au foyer et laissent le travail aux hommes !

NOTES

[1] Nous remercions de leur précieuse aide : Paul Brocher, Florence Gentili, Claude et Françoise Jaques, Marthe Porret.

[2] Que nous appellerons dorénavant Cartel HSM, selon l'abréviation usuelle.

[3] Seuls quelques historiens du cinéma et des personnes d'un âge avancé connaissent ses films. Très rares sont les productions suisses anciennes ayant connu une présentation récente !

[4] Chaque film était cependant muni d'un accompagnement musical précis. Des listes de musique pouvant accompagner tel ou tel film se trouvent dans les dossiers rassemblés par Hervé DUMONT pour l'élaboration de son *Histoire du cinéma suisse. Films de fiction 1896-1965*, Lausanne 1987, Cinémathèque suisse, et déposés à la Cinémathèque suisse. Voir aussi le dossier de presse Jean Brocher, cote CSL : A.A 3813.

[5] Dix mille francs. Un bon tiers est destiné à payer les frais de développement. Mille francs servent à défrayer les acteurs, alors que mille autres francs sont dévolus aux studio et décors. Environ trois mille francs servent à couvrir les frais du cinéaste et à lui procurer un salaire. Le reste se répartit entre divers postes, comme les déplacements.

[6] Voir : *L'information au service du travail social*, n° 9, septembre 1936, 5e année, p. 902 : « Ce film [*La fille du capitaine*] a été très bien accueilli, mais son succès dépend beaucoup de la manière dont il est commenté, car il s'agit là d'une bande sans véritable intrigue dramatique, dans le genre de *Famille Charbonnois*. » Texte du rapport des CPR pour l'exercice 1935-36.

[7] À l'École d'ingénieur de Lausanne (Faculté des Sciences, Université de Lausanne, qui deviendra plus tard l'EPFL).

[8] « Jean Brocher interviewé par Étienne Dumont » in *Revue du Vieux Genève*, n° 6, 1976 (VIe année), pp. 70-74.

[9] Comptes rendus manuscrits dans le cahier « Séance du bureau et des commissions » de la Société genevoise d'utilité publique, séances datées du 21 mars 1922 et 9 mai 1922, Archives d'État, Genève. Comme notre référence l'indique, Brocher obtient le soutien de la très vénérable SGUP.

[10] Selon le tract de présentation qui est conservé à la Bibliothèque publique et universitaire (cote Br 631/14), en mai 1922, le Cinéma populaire suisse devient une fédération de trois sections (une romande, une bernoise et une zurichoise). La section romande est présidée par Emmanuel Duvillard, son secrétaire en est Jean Brocher.

[11] Ses principales tâches seront d'abord de mettre au point des séances de « bon cinéma », comme les Séances du jeudi, sorte de ciné-club scolaire, à la salle Centrale de Genève, et de propager ce cinéma dans les campagnes.

[12] Sa dénomination allemande est *Genossenschaft Schweizer Volkskino*. Le Cinéma populaire suisse (Société coopérative pour la cinématographie scolaire et populaire) change de dénomination en 1922 pour devenir le Cinéma scolaire et populaire suisse (*Schweizer Schul- und Volkskino*), société d'utilité publique pour la cinématographie scolaire et populaire. Il se nomme actuellement *Film Institut* (Berne).

[13] *Journée des cercles protestants. Vandœuvres.* La Cinémathèque suisse conserve une copie moderne, *safety*, de ce court reportage, cote CSL : 80 B 1024, métrage : 130 m (environ 5 min. à 24 image par seconde).

[14] Voir : Werner WIDER et Felix AEPPLI, *Der Schweizer Film 1929-1964. Die Schweiz als Ritual*, Zurich 1981, Limmat Verlag, 2 vol. ; Roland COSANDEY, « L'activité cinématographique en Suisse romande 1919-1939. Pour une histoire locale du cinéma » in Coll., *19-39. La Suisse romande entre les deux guerres*, Lausanne 1986, Payot, pp. 237-271 ; Hervé DUMONT, *Histoire du cinéma suisse. Films de fiction 1896-1965*, Lausanne 1987, Cinémathèque suisse ; et mon mémoire de licence : *Jean Brocher et les Cinémas Populaires romands. Biographie. Contexte. Films*, Université de Lausanne, 1995 (Mémoire de licence dirigé par R. Pithon et F. Albera, Section d'histoire et d'esthétique du cinéma, Faculté des Lettres, inédit).

[15] Les raisons de cette rupture nous sont malheureusement inconnues. La mésentente a été si grave qu'il a fallu l'intervention de l'ancien conseiller fédéral Haeberlin pour rétablir des contacts !

[16] Cité d'après Geneviève HOFER, « Le social d'avant le social » in *Social. Revue romande d'information sociale éditée par la CORAS*, n° 1, 1994, pp. 8-18 (citation p. 13).

[17] On trouvera une liste complète des thèmes abordés pendant les dix premières années du Cartel HSM dans la *Revue annuelle d'hygiène sociale et morale*, 1928, pp. 24-26. Les programmes annuels se trouvent soit dans la revue précitée, qui s'arrête en 1931, soit, à partir de 1932, dans : *L'information au service du travail social.*

[18] « Rapport annuel de 1922 » in *Revue annuelle d'hygiène sociale et morale*, 1922, p. 23.

[19] Nous reprenons directement le terme « propagande » dont usaient les protagonistes de l'époque sans y adjoindre une connotation idéologique ou politique moderne.

[20] Roland ENGEL, *Gegen Festseuche und Sensationslust. Zürichs Kulturpolitik 1914-1930 im Zeichen der konservativen Erneuerung*, Zurich 1990, Chronos ; Paul MEIER-KERN, *Verbrecherschule oder Kulturfaktor ? Kino und Film in Basel 1896-1916*, Bâle 1993, Helbing & Lichtenhahn (Gesellschaft für das Gute und Gemeinnützige, Neujahrsblatt 171) ; Roland COSANDEY et François LANGER, « Roth-de Markus et le Théâtre Lumen : défense et illustration du cinématographe (1907-1912) » in *Équinoxe* n° 7, printemps 1992, Lausanne, pp. 45-61.

[21] La *Schweizerische Kommission für Kino-Reform* est fondée à Zurich à la fin de l'année 1919. Maurice Veillard y est un des rares représentants romands. Voir : *Schweizerische Zeitschrift für Gemeinnützigkeit (Revue suisse d'utilité publique)*, 59e année, 1920, pp. 231-232.

[22] L'exercice 1921 y est consacré. S'appuyant sur un rapport de Maurice Veillard intitulé *La question du cinématographe en Suisse, au point de vue législatif* [Archives de la ville de Lausanne, Direction de police; partiellement publié sous le titre « La Question cinématographique en Suisse » dans la *Revue suisse d'utilité publique*, 60e année, 1921, pp. 77-83 et 102-107], le Cartel HSM approuve des résolutions demandant un renforcement de la censure, l'interdiction de l'accès aux mineurs âgés de moins de 18 ans et l'application de la clause du besoin aux cinémas. Soulignons que cette même année 1921 voit le dépôt du postulat Zimmerli au Conseil national, très proche des positions du Cartel HSM et soutenu par ce dernier. En 1925, le Conseil fédéral lui donnera une réponse extrêmement libérale. Voir : « Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, sur le postulat déposé au Conseil national par M. le Dr Zimmerli et cosignataires, concernant la révision de l'art. 31 de la constitution fédérale» in *Feuille fédérale* n° 22, 3 juin 1925, 77e année, vol. 2, pp. 577-622.

[23] La Direction de police de la Ville de Lausanne manifeste un accueil très favorable au rapport de Veillard, tandis que l'État de Vaud adopte en 1927 un arrêté cantonal qui répond en partie positivement aux exigences du Cartel HSM. Voir : « Arrêté du 4 octobre 1927 concernant les cinématographes et les dépôts de films » in *Recueil des lois, décrets, arrêtés et autres actes du gouvernement du Canton de Vaud*, tome 124, Lausanne 1927, pp. 71-92. Voir l'étude de Gianni Haver dans le présent numéro.

[24] Film d'Édouard Tissé, supervisé par Serguei M. Eisenstein, produit par la Praesens-Film, en 1929. Voir : François ALBERA, « Eisenstein en Suisse, Premiers matériaux » in *Travelling* n° 48, hiver 1976, pp. 89-119 (Documents Cinémathèque suisse 9) et, du même auteur, « L'appel de la vie » in Emmanuelle TOULET (éd.), *CinéMémoire. Films retrouvés, films restaurés. 3e festival international*, Paris 1993, pp. 92-99.

[25] Numéro 3, décembre 1930, p. 11. L'article est surtitré : « La voix de nos censeurs ! ». Il exprime d'abord l'idée qu'on ne saurait montrer certains mystères de la vie, comme un accouchement, puis attaque le film comme étant de la propagande néomalthusienne déguisée. Un fort anticommunisme traverse ces lignes.

[26] In *L'information au service du travail social*, n° 9, septembre 1936, 5e année, p. 899.

[27] Les articles 113 à 124 portent sur l'apprentissage ménager. Ils sont vivement approuvés par le Cartel HSM. On perçoit ainsi un des buts du Cartel qui est d'influencer le législateur en s'instituant comme seul interlocuteur compétent. Une des bases de la campagne fut l'enquête de Mlle Jaussi, secrétaire de l'Office central suisse pour les professions féminines; il apparaît dans cette enquête que les employées de maison n'ont souvent pas une formation suffisante et que le personnel qualifié suisse n'est pas assez nombreux pour répondre à la demande.

[28] À chacune correspond un des points du programme suivant : « A. Exposition avec démonstrations pratiques au Comptoir suisse. B. Film : ‹La femme au foyer, hier, aujourd'hui, demain›. C. Publications, cours et conférences. D. Démonstrations locales. E. Amélioration du service de maison », in *L'information au service du travail social*, n° 1, janvier 1935, 4e année, p. 601.

[29] Ou Comité suisse de la fête nationale.

[30] *L'information au service du travail social*, n° 11, novembre 1935, 4e année, p. 750.

[31] *L'information au service du travail social*, n° 2, février 1936, 5e année, p. 797. Il sera présenté à l'Assemblée générale du Cartel HSM, à Nyon, le 30 avril 1936. Il est dit avoir déjà rencontré un excellent accueil auprès du public romand.

[32] Tous les moyens de propagande sont utilisés : des conférences ont lieu dans toute la Suisse romande. Les premières, dites « Conférences éducatives de Lausanne : Préparation ménagère des jeunes filles », ont lieu le 24 et le 25 mai 1935, à la Salle du Grand Conseil. La première journée est consacrée à *l'enseignement ménager*, la seconde à *l'apprentissage ménager* (Pour le détail des conférences, on se reportera à : *L'information au service du travail social*, n° 5, mai 1935, 4e année, p. 641). Au Comptoir suisse sont présentées une cuisine modèle et une chambre de bonne exemplaire. Des dépliants sont distribués, aux titres suivants : « Aux maîtresses de maison » et « Aux employés de maison ». Enfin, une brochure synthètique concentre le message du Cartel HSM : Robert-H. GRAF, *Le service de maison en Suisse romande. Droits et devoirs des patrons et des employés. Conseils pratiques*, Lausanne 1937, Secrétariat romand d'hygiène sociale et morale.

[33] En avril 1994 et en juin 1995.

[34] Cote CSL : 79 A 812

[35] *Op. cit.* en note 4, pp. 136-7.

[36] Cote CSL du négatif nitrate : 54 N 7. Cote du négatif *safety* : 79 A 811.

On peut donc se demander si la copie moderne est le résultat de la réunion de plusieurs éléments différents, si l'on a refait les intertitres à partir de matériel d'époque ou si le film comportait dès son origine des éléments hétérogènes. Il est impossible de répondre à cette importante question philologique, faute de documentation sur le dépôt et la « restauration » elle-même. Mentionnons, pour terminer, que la troisième bobine contient un décadrage, fruit d'un travail rapide effectué par le laboratoire qui a exécuté cette duplication.

[37] Algirdas J. GREIMAS, *Du sens : essais sémiotiques*, Paris 1970, Seuil ; Jean-Michel ADAM, *Le récit*, Paris 1984, Presses Universitaires de France, (« Que sais-je » n° 2149) et *Le texte narratif*, Paris 1994, Nathan. Pour l'analyse générale de ce système, nous nous permettons de renvoyer le lecteur intéressé à notre mémoire de licence, *op. cit.* en note 13.

[38] À la question du parrain, « Pourquoi, dans ces conditions ne pas lui avoir appris un bon métier... comme sa cousine Edmée ? »[carton de la 1re bobine, 53,0 m], la mère de Rose rétorque : « Mais bien heureusement, Rose aura un métier ! Elle terminera dans un mois son école ménagère... ! » [60,6 m] Le parrain de répliquer : « L'école ménagère !... À quoi est-ce que ça lui servira ! » [132,7 m]

[39] Carton du film, 1re bobine, 283,5 m. Il rapporte une remarque de Mme Bigoudis.

[40] Extrait d'un carton du film, 1re bobine, 433,7 m.

[41] « Depuis deux mois, huit heures par jour, Rose répétait inlassablement le même geste mécanique... » 2e bobine, 155,2 m.

[42] 2e bobine, 308,2 m et 312,4 m.

[43] Elle a eu de la peine à trouver un appartement, car elle n'en trouvait pas un avec une chambre de bonne convenable : « J'entends... une chambre où ma propre fille accepterait d'habiter... », 1re bobine, 455,3 m.

[44] Ce dernier point illustre un des éléments du programme du Cartel HSM, qui est de promouvoir la rationalisation du travail ménager.

[45] Le jeune Heller : « Comment la fille d'un capitaine peut-elle consentir à n'être qu'une simple servante ? », 3e bobine, 245,4 m.

[46] 3e bobine, 250,4 m et 254,3 m.

[47] « La préparation ménagère de nos jeunes filles » in *L'information au service du travail social*, n° 6, juin 1935, 4e année, p. 657.

[48] *Op. cit.* p. 657. Le film se réfère explicitement à la situation de l'emploi : « Malgré ce chômage... on ne trouve pas de domestiques ! », dit une des convives à un thé chez Mme Bigoudis. Intertitre de la 1re bobine, 407,6 m.

[49] Robert-H. GRAF, *op. cit.* note 32, p. 19 (Ch. VII. Lois et usages. § 29. Chambre.). Il correspond quasi exactement au dialogue entre Mme Heller, la maîtresse de maison modèle, et d'autres dames. Intertitres de la 1re bobine, 449,4 m, Mme Heller : « J'ai eu de la peine à trouver un appartement avec une chambre convenable pour mon employée... » et, 455,3 m : « J'entends... une chambre où ma propre fille accepterait d'habiter... »

[50] R.-H. GRAF, *op. cit.* note 32, p. 22 (Ch. VII. Lois et usages. § 34. Repos hebdomadaire.).

[51] R.-H. GRAF, *op. cit.* note 32, p. 16 (Ch. V. Quelques recommandations pratiques. § 21. Aux patrons.)

[52] Mme IMOBERSTEG-SUTER, résumée librement par S. BR[ENNER] : « Quelques expériences d'une maîtresse de maison » in *L'information au service du travail social*, n° 3, mars 1938, 7e année, p. 2091.

[53] On lira ainsi avec profit les articles réunis sous l'intitulé : « Enseignement et Apprentissage ménager. Conférences éducatives de Lausanne des 24 et 25 mai 1935 » in *L'information au service du travail social*, n° 6, juin 1935, 4e année, pp. 657-668.

[54] Opposant Mme Bigoudis à Mme Heller, tout le film va dans ce sens. Un moment exemplaire est celui où Mme Bigoudis fait des remarques à Rose, alors que celle-ci est en train de servir avec soin ces dames. En contrepoint, l'une d'elles s'étonne, dans la conversation, de la difficulté à trouver du personnel convenable, à quoi l'une d'entre elles répond : « N'est-ce pas un peu de notre faute ? » 1re bobine, 412,6 m.

[55] *L'information au service du travail social*, n° 9, septembre 1936, 5e année, p. 899.

[56] « La préparation ménagère de nos jeunes filles » in *L'information au service du travail social*, n° 6, juin 1935, p. 660.

[57] Voir : « Le Cartel en 1935-1936 » in *L'information au service du travail social*, n° 9, septembre 1936, pp. 897-899.

[58] 1re bobine, 4,1 m.

[59] Où Rose verse une partie de son gain pour une assurance-maladie et pour l'épargne. Attitude exemplaire, qui lui sera utile lors de sa maladie.

[60] Voir la citation sur *Frauennot, Frauenglück* dans ce qui précède.

1. Photographie. « Rose… Henriette… vous préparerez le soufflé au fromage… » (carton, 1re bobine, 68,8 m).
Collection Cinémathèque suisse Lausanne.
2. Photographie. Le parrain : « L'École ménagère !… À quoi est-ce que ça lui servira ! » (carton, 1re bobine, 132,7 m).
Collection Cinémathèque suisse Lausanne.

3. Photographie. « À l'École ménagère. Inspection des travaux par le jury. » (carton, 1re bobine, 135,8 m).
Collection Cinémathèque suisse Lausanne.
4. Photographie. Dialogue des invitées de Mme Bigoudis : « Votre nouvelle employée a l'air d'une "perle" ! » (carton, 1re bobine, 403,1 m).
Collection Cinémathèque suisse Lausanne.

5. Photographie. Visite d'une amie de Rose, qui s'exclame en visitant la chambre mise à disposition par Mme Bigoudis : « Et quand tu veux voir la vue ? » (carton, 1re bobine, 330,6 m). Elle grimpe alors sur la table et regarde par la lucarne. Collection Cinémathèque suisse Lausanne.
6. Photogramme. Mme Heller à Rose : « Voilà votre chambre... Une place pour vos robes... une place pour votre linge... une place pour vos souliers... » (cartons, 3e bobine, 77,6 m et 82,2 m). Collection Cinémathèque suisse Lausanne.

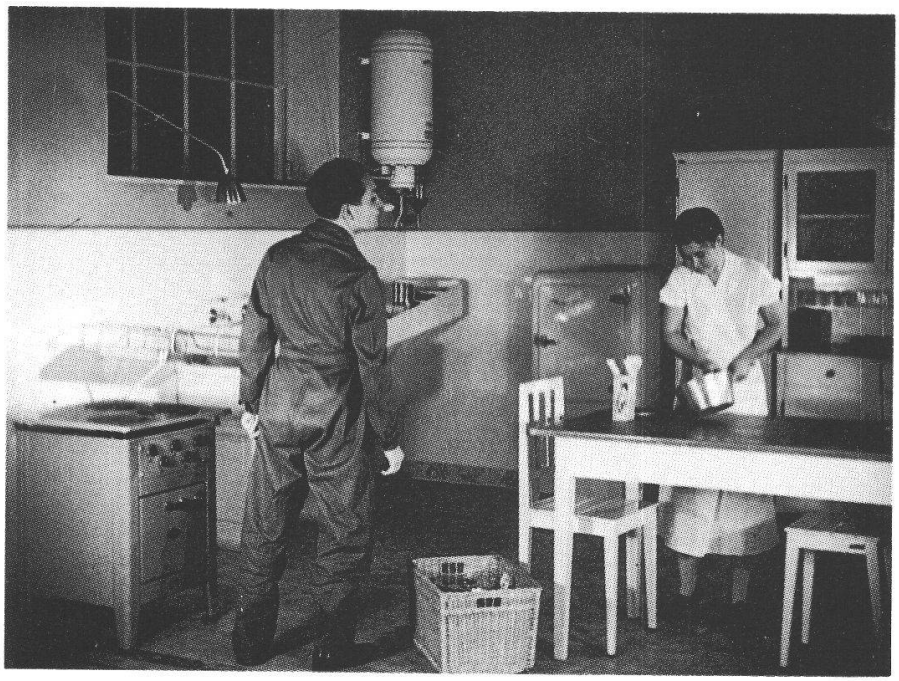

7. Photogramme. « Profitant des conditions favorables, Madame Heller a fait installer une cuisinière électrique. » (carton, 2e bobine, 197,8 m). Collection Cinémathèque suisse Lausanne.
8. Photographie. Rose dit à Edmée : « ...Alors commence ton apprentissage... avec ces pommes de terre... ! » (carton, 2e bobine, 488,6 m). Collection Cinémathèque suisse Lausanne.

9. Photographie. « ...Êtes-vous parente ? » (carton, 3e bobine, 216,5 m) demande le jeune Heller à Rose.
Collection Cinémathèque suisse Lausanne.